

## **Conservatoire National de Région - Préparation du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeurs de chant et de saxophone - Réaffectation de subventions**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de sa politique de formation des professeurs de musique, la Direction de la Musique et de la Danse a souhaité confier à deux professeurs du Conservatoire de Besançon, une partie de la préparation aux certificats d'aptitude à la fonction de professeurs de chant et de saxophone.

Cette préparation qui a débuté au mois de janvier 1992 s'échelonne jusqu'en janvier et avril 1993.

La Direction de la Musique et de la Danse prendra totalement en charge cette formation et propose à la Ville de Besançon -employeur des enseignants- de lui verser deux subventions d'un montant de 25 000 F pour faire face aux dépenses pédagogiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser en recettes ces subventions pour un montant de 50 000 F à imputer sur le chapitre 943.61 article 7371 (subvention de l'État) code service 46000,

- de réaffecter cette somme en dépenses au même chapitre, même code service, article 611 (rémunération du personnel temporaire).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.